## CENTRE EQUESTRE - PONEY CLUB DU VAL DE SEUGNE

### 18, chemin des Petites Granges - 17800 MONTILS tel 05 46 96 31 71

## TARIFS 2020-2021

## **ADHESIONS**

COTISATION+ LICENCE FEDERALE	SCOLAIRES	ADULTES
(Valable du 01/09/2020 jusqu'au 31/08/2021)	Nés après le 01/01/2003	Nés avant le 01/01/2003
Nouveaux Adhérents Renouvellements	70 €	86 €
Baby Poney (de 2 à 5 ans)	45 €	

## **EQUITATION**

FORFAITS*	SCOLAIRES	ADULTES
10 mois payable en 3 fois	558 €	588 €
Trimestriel (11h/trim) payable en 3 fois	183 €	202 €
<b>10h</b> valable 3mois	176 €	192 €
<b>4h</b> valable 2 mois	75 €	80 €
4 séances Baby Poney	50 €	
Trimestriel Baby Poney (11 séances/trim)	120 €	
"Découverte" 1 mois (4 heures) du 1/09/20	80 €	90 €
<b>Baby Poney</b> (4 séances) au 30/06/21	60 €	
*10% de réduction à partir du 2 <sup>ème</sup> forfait scolaire dans une même famille		
A L'HEURE		
Avec cotisation	20 €	22 €
Leçon particulière <u>2 pers (max.)</u>	Nous consulter	
Sans cotisation		
Poney	<b>15</b> € / 1/2heure	
	<b>25</b> € / heure	
Cheval	25 €	25 €
Forfait 10 séances cheval ou poney	230 €	230 €

## **PENSION CHEVAUX**

Cheval en: pension (box) 330 € / mois Cheval depassage: 15 € / nuit

: ½ pension
: ½ pension
180 € / mois
55 € / semaine

# **STAGES**

**Membres**:

res: vacar Externat: 55 € / jour extern

Semaine 5 jours 250 €

Externat: 35 € / ½ jour

## **Vacanciers**:

externat: 65€/jour

Semaine 5 jours 280 €

externat:  $38 \in \frac{1}{2} \text{ jor}$ 



ADHESION et LICENCE FEDERALE: (valable du 01/09/2020 au 31/08/2021)

Nouveaux adhérents et renouvellement

Juniors (nés après le 01/01/2003): 70€ Seniors (nés avant le 01/01/2003): 86 € Baby poney (de 2 à 5 ans) 45 €

### LA LICENCE FEDERALE:

Prise **obligatoirement** à partir de septembre, chaque année. Elle est nécessaire pour pouvoir passer les examens. Elle offre une assurance complémentaire pour le cavalier et lui permet de bénéficier de tarifs préférentiels lorsqu'il monte ailleurs pendant les vacances par exemple. Son prix est fixé chaque année par la FFE.

**LES HEURES DE MONTE :** Elles peuvent être réglées de 2 manières :

<u>A l'heure</u> : selon tarif en cours (intéressant lorsque le cavalier ou la cavalière ne monte pas régulièrement.)

Au forfait: selon 4 possibilités

- Forfait 10 mois: Valable pour 1h de monte/semaine, le mercredi ou le samedi à une heure précise de Septembre à juin (Possibilité de payer en 3 fois et <u>aucun forfait 10 mois ne sera remboursé en cours d'année</u>).
- Forfait trimestriel (11 h par trimestre):

**Souscrit à la première séance** du premier mois du trimestre (Octobre, janvier, avril, juillet) et valable pour 1h de monte/semaine, le mercredi ou le samedi à une heure précise dans la limite des <u>11 heures du trimestre</u> (Possibilité de payer en 3 mensualités et <u>aucun forfait trimestriel ne sera remboursé en cours de trimestre</u>).

- Forfait 10 heures: prix selon tarif en vigueur et valable 3 mois.
- Forfait 4 heures : prix selon tarif en vigueur et valable 2 mois.

Les forfaits sont payables d'avance <u>à la première séance</u>. Tout forfait non réglé à la première séance entraînera l'application du tarif horaire. <u>10% de réduction sur les forfaits (de même type) à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille</u>

<u>LES RATTRAPAGES</u>: Toute absence peut se rattraper à condition qu'elle soit faite dans <u>le mois qui</u> <u>suit</u>. Rattrapages autorisés: <u>maximum 2 par trimestre</u> sauf cas particuliers. Aucun rattrapage ne sera possible après le 30 juillet sauf pour ceux qui auront pris le forfait trimestriel juillet, août et septembre.

**ATTENTION**: Il n'y aura pas de cours les semaines suivantes

- La 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de toussaint
- Toutes les vacances de Noël
- La 1<sup>ère</sup> semaine des vacances d'hiver
- La 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de printemps

Ces semaines n'étant pas comprises dans les forfaits, d'autres activités vous seront proposées.

### LE FORFAIT "DECOUVERTE" 1 MOIS

Il donne droit à 4 séances d'équitation à prendre dans les 30 jours de son achat. Les horaires sont à définir avec l'enseignant. Les cavaliers n'y ont droit qu'une seule fois. Il ne comprend ni la licence, ni la cotisation. A l'issue, les cavaliers souhaitant poursuivre doivent régulariser leur adhésion et la licence.

LES ACTIVITES DIVERSES: font l'objet d'un tarif particulier adapté à chaque type d'activité.